SUEZ EAU France
Monsieur le Directeur Général
Altiplano
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

Puteaux, le 5 novembre 2026

Monsieur le Directeur Général SUEZ Eau France,

L'intersyndicale souhaite exprimer son profond mécontentement face à la dégradation du dialogue social au sein de SUEZ Eau France, une nouvelle fois illustrée lors du CSEC du 4 novembre 2026.

Lors du CSEC du 30 septembre dernier, face à l'urgence et à la détresse de nos collègues constatées sur le terrain par les élus, les représentants du personnel ont voté, à l'unanimité, le recours à une expertise externe portant sur les conséquences en matière de santé, sécurité et conditions de travail liés au plan de transformation en cours.

Au CSEC du 4 novembre, la Direction s'est opposée à l'intervention en séance du cabinet d'experts mandaté par les élus. Cette décision unilatérale, dont nous contestons le bien-fondé, porte atteinte à la qualité du dialogue social et soulève de sérieuses interrogations quant aux moyens effectivement laissés aux élus pour exercer pleinement leurs prérogatives. Comment la Direction entend-elle concilier son engagement affiché en faveur de la prévention des risques psychosociaux avec sa décision de ne pas permettre l'intervention du cabinet mandaté à l'unanimité des élus ?
Qu'en est-il de la Charte Éthique diffusée le 16 septembre dernier, dans laquelle « SUEZ s'engage à promouvoir un dialogue social fondé sur le respect, l'écoute et la transparence. Elle reconnaît les représentants du personnel comme des partenaires légitimes et favorise une information loyale et régulière » ?

Nous rappelons que l'entreprise est soumise à une obligation de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des salariés, conformément aux articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail.

Face aux alertes remontées par les élus, cette responsabilité impose de prendre la mesure des risques identifiés et de mettre en œuvre les actions de prévention nécessaires. Plus largement, nous constatons qu'à plusieurs reprises depuis le début de l'année, l'entreprise ne communique pas aux élus l'ensemble des éléments nécessaires pour leur permettre d'exercer leur mission dans le cadre des procédures d'information-consultation. Ces situations répétées ne sont pas acceptables. Le dialogue social ne peut se limiter à la tenue d'instances formelles dans lesquelles les élus ne disposeraient ni de toutes les informations utiles ni de la possibilité de bénéficier pleinement de l'appui des experts qu'ils ont mandatés.

En conséquence, l'intersyndicale demande à la Direction de SUEZ Eau France de revoir ses pratiques, de garantir les conditions nécessaires à l'intervention des experts et de transmettre systématiquement aux élus l'ensemble des informations indispensables à l'exercice de leurs mandats et à la formulation d'avis éclairés. Nous demandons également que la Direction précise les motifs de son refus du 4 novembre, ainsi que les modalités permettant l'intervention du cabinet d'experts et les mesures concrètes envisagées pour prévenir les risques psychosociaux liés aux transformations en cours.
Ces demandes poursuivent un seul objectif : assurer un véritable dialogue social, dans un esprit de responsabilité partagée et dans l'intérêt des salariés.

Nous refusons que les instances représentatives du personnel deviennent de simples chambres d'enregistrement de décisions prises en amont, sans véritable débat ni possibilité d'analyse contradictoire.

Nous attendons de la Direction des réponses précises et des engagements concrets, assortis d'un calendrier de mise en œuvre, afin de rétablir un dialogue social respectueux, transparent et à la hauteur des enjeux humains et sociaux auxquels l'entreprise est aujourd'hui confrontée.

Pour l'intersyndicale SUEZ France

Copie à: Mme Christelle TOUZELET Directrice des Ressources Humaines Suez Eau France, Mr Laurent-Guillaume GUERRA Directeur Général des Ressources Humaines Groupe SUEZ, Messieurs les coordinateurs syndicaux SUEZ